

Commune de Châteauneuf Val Saint Donat
Compte rendu du conseil municipal du jeudi 7 février 2019

Présents : Michel Flamen d'Assigny, Bernard Defiez, Jean-Luc Leger Jeannick Zunino, Egidia Paret, Cathy Perard, Frederic Drac, Olivier Lenoir, Yvan Rouit, Delphine Ferrigno

Secrétaire de séance : Olivier Lenoir

La séance est ouverte à 18h30

Le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité

1) **motion de soutien a l'AMF** : dans ses discussions avec le gouvernement pour notamment le respect effectif du principe de libre administration des collectivités territoriales

Délibération approuvée à l'unanimité

2) **Adhésion au service des archives du centre de gestion04** : cette adhésion, gratuite, doit permettre de faire faire un bilan de nos archives par une archiviste professionnelle. En réponse à une questions de Jean-Luc Léger, il est précisé que le bilan est gratuit et qu'ensuite, l'intervention de l'archiviste est facturée 340 euros la journée

Délibération adoptée à l'unanimité

3) **Opposition au transfert obligatoire de la compétence eau au 1^{er} janvier 2020** : de part la loi Notre, les EPCI devaient récupérer les compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020. La CCJLVD va bien prendre en charge la compétence assainissement, mais demande, comme la loi le permet, aux communes de délibérer pour repousser au 1^{er} janvier 2026 la prise en charge de la compétence eau, car elle serait en incapacité d'absorber ces deux compétences en même temps

Délibération adoptée a l'unanimité

4) **Révision allégée du PLU n°1 -prescription** : cette révision est rendue nécessaire afin d'assurer l'extension du parc photovoltaïque existant sur la commune.

Egidia Paret demande de reporter cette délibération suite à la demande de Mr Mme Guiot Pin, reçus en mairie avant le conseil municipal et qui souhaitent voir leur terrain redevenir constructible. Cette demande, également appuyée par Mme Zunino, vise à établir un lien entre la révision allégée à l'ordre du jour et une révision du zonage du PLU pour ne faire qu'une seule procédure.

Olivier Lenoir rappelle qu'une révision allégée ne peut avoir qu'un objet et que c'est incohérent de vouloir lier la délibération prévue à d'autres révisions, qui, selon lui, doivent chacune faire l'objet d'une révision allégée. Il rappelle que le PLU a été voté par ce même conseil il y a moins d'un an et qu'aucun élément nouveau ne permet aujourd'hui de remettre en cause l'équilibre général du projet, validé par tous et notamment les services de l'Etat. Il précise enfin que les procédures judiciaires en cours permettront de dire si la commune a fait « une erreur manifeste d'appréciation », ce que le juge tranchera.

Jeannick Zunino exprime son mécontentement et fait savoir qu'elle informera les administrés du surcoût des procédures.

La délibération est adoptée par 7 voix pour et 3 voix contre (Egidia Paret , Jeannick Zunino, Cathy Perard)

5) **Autorisation budgétaire spéciale** : ce point est supprimé de l'ordre du jour suite à une décision de la trésorière de Sisteron

Questions diverses : suite à l'entretien précédent le conseil, avec Mr Escache et Mr Mme Guiot Pin et à leur demande, il est accepté d'organiser une réunion de travail sur le PLU, après avoir obtenu des éclaircissements sur les modalités de révision ou de modification de celui-ci auprès du bureau d'études et de l'avocate de la mairie.

La séance est levée à 19h10

Le Maire,
Michel Flamen d'Assigny

